REV 1  
1st commit: 06.12.2017 (12:13)  
latest commit: 13.12.2017 (11:52)

# Projet d’inventaire (concertation SPF Économie)

### Ratio Legis

Lors du Comité Commun “Économie” de la CSC-Services Publics du 07.07.2017, sous “Divers”, le Président (Fr. Brasseur) a relevé que bon nombre de sujets relevant de la simple application de la loi ne lui semblaient jamais être soumis aux instances de concertation du SPF Économie.

Il a demandé au Comité :

* si son impression était partagée ;
* si oui, si un (des) membre(s) étai(ent) intéressé(s) pour établir un inventaire de ces sujets restant en rade de concertation.

Lors de son intervention un peu plus tôt dans le traitement de l’ordre du jour de la réunion du 07.07.2017, l’un des membres (R. Dumoulin) avait suggéré la rédaction par le Front Commun d’un véritable Programme de travail (ou Agenda) de la concertation, que les représentants des travailleurs maintiendraient à l’ordre du jour des divers comités de concertation et/ou de négociation jusqu’à “épuisement” (= traitement quant au fond, à l’appui de documents de séance, de manière contradictoire) des sujets qui leur sont chers.

Sous “Divers”, donc, il se proposa de rédiger un inventaire martyr dans les délais souhaités par le Président.

C’est au début du Comité Commun “Économie” de la CSC-Services Publics du 04.12.2017 que cette idée a été relancée.

## Présentation possible du projet vis-à-vis de l’Autorité

TITRE :

Programme de travail de la concertation

Les Délégations syndicales, tenant compte des avis négatifs qu’ils ont donnés lors de la réunion CIC/TOC du 07.04.2017 et l’absence de documents de séance lors des réunions du 07.04.2017 et du 17.07.2017, souhaitent faire l’inventaire des questions qui nécessitent encore concertation et/ou négociation.

Souhaitant que les questions soient traitées entièrement quant au fond et fassent l’objet de solutions mutuellement agréées (fidèlement à l’esprit de la concertation), les Délégations syndicales sollicitent auprès des président.e.s e/ou secrétaires différents forums de concertation et de négociation d’inscrire le point “Programme de travail de la concertation : état des lieux“ systématiquement en haut de l'agenda de chaque réunion, et ce, jusqu’à notification par les Délégations syndicales de l’épuisement du dit programme de travail de la concertation.

Le mot concertation utilisé dans l’expression Programme de travail de concertation est à considérer comme englobant les relations paritaires, à savoir toutes les rencontres formelles entre l’Autorité et les représentants désignés par les organisations représentatives des travailleurs du personnel des institutions relevant du Secteur IV (“Économie”)

Les Délégations syndicales insistent pour que des documents de travail soient présentés, soit par l’Autorité, soit par les Délégations syndicales, afin de discuter sur des bases concrètes et incontestables.

## Comité de Secteur IV (CSect)

Pour référence : le Comité Supérieur est convoqué pour :

* négocier les arrêtés organiques des institutions composant le Secteur IV ;
* organiser les relations de coopération entre institutions.

Président : le ministre, représenté par le Président du Comité de direction du SPF Economie  
Secrétaire : Mme C. Denis

* Commander une étude du Bureau Fédéral du Plan à propos des pensions (Cf. proposition de Chr. Ferdinand en séance le 04.12.2017)

## Comité Supérieur (CSC/HOC)

Pour référence : le Comité Supérieur est convoqué pour organiser la concertation : cela peut impliquer la création de comités de niveaux inférieurs : CIC/TOC ad hoc, CCBs, CCB ad hoc.

Président : le Président du Comité de direction du SPF Economie  
Secrétaire : Mme C. Denis

* Amélioration de l’accès à l’intranet afin de permettre un affichage touchant efficacement l’ensemble du personnel, notamment à propos :
  + des résultats de la concertation ;
  + des analyses de risques (sécurité des bâtiments, psychosociales Contact Center, E6, …) ;
  + des avis/points de vue des délégations syndicales ;
  + mieux mis en évidence des actions sociales initiées par l’asbl “Service Social”
* Gel des déménagements, y compris pour l’Autorité Belge de la Concurrence

## Comité Intermédiaire (CIC/TOC)

Pour référence : le Comité Intermédiaire traite de tous les sujets de concertation de portée transversale concernant le personnel du SPF Économie ; typiquement, il est compétent pour tous les sujets que ne peuvent pas traiter les CCBs.

Président : le Président du Comité de direction du SPF Economie  
Secrétaire : Mme C. Denis

* Politique de qualité (le ComDir du 27.06.2017 a marqué ses réserves) ;
* Persopoint - résolution concertée des difficultés rencontrées par le personnel ; recherche de solution simplifiant réellement l’introduction des données (faut-il réellement conserver *~~Xtremis~~* Primetime)
* Mise en conformité du SPF Economie par rapport à certaines dispositions légales (récentes) :
  + Evaluation de la Note de Prévention (applicable à la mise en oeuvre du Plan global de prévention 2013-2017)
  + Plan global de prévention 2018-2022
  + aspects P&O + Persopoint
  + Service Social (personnel & moyens nécessaires)
* Questions parlementaires (Cf. avis négatif d’avril 2017 du FC) - la position de l’Autorité reste dans le vague …
* Rédaction d’un nouveau Plan Global de Prévention (pour les années 2018-2022) ; le PGP doit se décliner en PAPs (Plans Annuels de Prévention) qui sont suivis ensuite par les CCBs (ici, principalement le CCB2)
  + le projet de PGP est rédigé par le Conseiller en Prévention (Ph. Hulin), adopté par le Comité de direction et soumis à la concertation syndicale
  + [selon la loi](http://www.emploi.belgique.be/politique_du_bien-etre.aspx" \l "AutoAncher3), chaque PAP doit être soumis en novembre de l’année qui précède son entrée en vigueur
* Politique environnementale : comme le rappelle le [site du SPF Économie](http://economie.fgov.be/fr/spf/Emas/), cette politique :
  + s’est concrétisée par une reconnaissance (label) EMAS pour les procédures d’organisation (logistique)
  + s’est concrétisée par une reconnaissance (label) EMAS pour la gestion du bâtiment Atrium
  + par contre, le bâtiment North Gate n’a jamais pu obtenir le label EMAS
  + la politique environnementale du SPF n’a jamais été soumise à la concertation syndicale
* Responsabilité sociétale (ou sociale) des entreprises (RSE) : comme le confirme le [site du SPF Économie](http://economie.fgov.be/fr/entreprises/vie_entreprise/responsabilite_societale_des_entreprises/), la Belgique figure en première ligne depuis 2006 - qu’en est-il des engagements du SPF lui-même :
  + en matière de lutte contre la corruption ?
  + de corporate governance en général ?
  + latest commit: le fait est que le [contrat d’administration](http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/general/le_contrat_d_administration.jsp) signé en janvier 2016 ne va pas très loin en la matière, alors qu’il est censé servir de base à l’évaluation ultime des managers…

## Comités de base (CCB/BOC)

Pour référence : les Comités de Base traitent des sujets de concertation qui peuvent être résolus à l’échelle d’un bâtiment occupé par le SPF Économie ; les rapports (au moins annuels) du SIPPT et l’examen des fiches de contrôle des installations (ascenseurs, isolation thermique, gaz, électricité) constituent l’essentiel de l’agenda des CCBs ; le cas échéant, des réunions ad hoc du CCB peuvent se tenir ailleurs qu’à l’Atrium (CCB1) et qu’au North Gate (CCB2), comme ce fut le cas à Liège en 2011.

### Atrium/Laeken (CCB1/BOC1)

Président : le Président du Comité de direction du SPF Economie ou un(e) DG du bâtiment City Atrium   
Secrétaire : Mme C. Denis

* Réalisation d’une analyse de risques relative au travail sur écrans (Cf. PV du CCB CREG - Mail F. Dudal 29.06.2017 11:15) ;
* Analyse de risques des conditions du télétravail et/ou du travail en bureaux satellites ;
* Gel des déménagements (ComDir du 27.06.2017) suite au non-emménagement du SPP Politique Scientifique
  + Garanties pour la DG E4 ;
  + Quid de l’espace occupé par l’Autorité Belge de la Concurrence ?

### Autres bâtiments (CCB2/BOC2)

Président : un(e) DG du bâtiment North Gate (actuellement : M. N. Waeyaert)   
Secrétaire : Mme M. Hamelryckx

* Analyse de risques psycho-sociaux
  + suivi de l’analyse du Contact Center (les conclusions en sont-elles encore à 100% pertinentes ?) ;
  + questionnaire (novembre 2017) adressé au personnel de la DG E6 ;
  + redéfinition des conditions de travail du personnel d’accueil dans les différents bâtiments (service d’encadrement S2)
* Analyse de risques travail sur écrans (là où le matériel est moins bien “suivi” par S2/S3 pour des raisons d’éloignement de Bruxelles et/ou pour raisons budgétaires)
* Analyse des risques thermiques (température, taux d’humidité) et des améliorations à la protection contre les rayons du soleil en été (Gand, Mons, Liège, Belgrade,…)